

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUILLET 2023

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

L'An deux mille vingt-trois, le Mardi 25 Juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHANTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROSSE Valérie, GAUTHERET Nadine, SINTES Christelle, REVOL Sébastien, GREZAUD Sabrina, ALEXANDRINE Aurélie, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : CORLAY Kiymet, MONCEL Gwendoline, BOUKAMIRA Dorian

Secrétaire de séance : CHANET Joëlle

Date de convocation : 20 Juillet 2023

Date d'affichage : 20 Juillet 2023

Gwendoline MONCEL a donné procuration à Luc MICHEL

Un point supplémentaire a été rajouté à l'ordre du Jour « Délibération révision loyers communaux », approuvé à l'unanimité par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération cantine/garderie
- Délibération matériel informatique
- Délibération DM
- Délibération Modification du tableau des emplois permanents de la Commune
- Délibération signature convention avec la CC
- Délibération révision loyers communaux
- Divers

Le Maire ouvre la séance et donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 27/06/2023.

L'Assemblée l'adopte à l'unanimité.

REFERENCES DELIBERATIONS	OBJETS	VOTES
DELIBERATION N°D2023_07_033_CANTINE GARDERIE SCOLAIRE	Coût cantine et garderie scolaire	Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2023_07_034_MAT INFORMATIQUE	Contrat de location matériel informatique reconduit chez KOESIO	Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2023_07_035_DM 2	Décision modificative N°2	Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2023_07_036 MODIF TAB EMPLOIS PERMANENTS	Modification du tableau des emplois permanents de la Commune : Modification temps de travail pour 2 postes d'adjoint animation (l'un à 24H30, l'autre à 28H)	Votants : 17 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 4
DELIBERATION N°D2023_07_037_CONVENTION CC PANNEAU SIGNAL	Convention avec la CC pour l'installation de panneau de signalisation situé à l'entrée de la salle polyvalente	Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2023_07_038_REVISION LOYERS COMMUNAUX	Révision loyers communaux	Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

**DELIBERATION N°D2023_07_033_CANTINE GARDERIE SCOL
COUT CANTINE ET GARDERIE SCOLAIRE**

Suite à l'Assemblée Générale produite avec l'Association du Relais, il s'avère qu'aucun membre ne souhaite continuer la prise en charge de la cantine et garderie scolaire.

Afin de maintenir ce service, la Commune propose de mettre en place la continuité dudit service.

Toutes les données prises en compte représentent un prix de revient équivalent à 4.20 € par repas.

Vu les frais de garderie matin et soir,

Compte tenu des recettes de cette garderie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de fixer le coût du repas à 4 €
- **DECIDE** de fixer le prix de la garderie à 1 € la 1/2 heure (toute demi-heure commencée est due)
- **SOUHAITE** continuer de prendre le prestataire de livraison des repas RPC avec lequel un contrat sera signé
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la continuité du service de la cantine et garderie

DELIBERATION N°D2023_07_034_MAT INFORMATIQUE**DELIBERATION CHOIX DU FOURNISSEUR POUR MATERIEL INFORMATIQUE**

Le contrat de location du matériel informatique arrive à échéance avec le fournisseur KOESIO de ST DENIS LES BOURG.

Afin d'utiliser du matériel en bon état, il est nécessaire de renouveler le contrat avec cette même société qui propose un devis à hauteur de 562.41 € HT trimestriel pour la location du matériel informatique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** Le devis de la Société KOESIO de ST DENIS LES BOURG pour la location de matériel informatique, le coût trimestriel s'élève à 562.41 € HT
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires au renouvellement du dit-contrat

DELIBERATION N°D2023_07_035_DM 2 BUDGET PRINCIPAL**DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL**

VU l'inscription au compte 775 impliquant un blocage informatique sur le logiciel de la trésorerie du SGC de Bourg en Bresse en cas de remplissage de données sur ce compte abondable seulement par leur soin et manuellement pendant l'enregistrement des écritures de cessions ;

VU la décision modificative n°1 prise en juin dernier et à retirer pour erreur matérielle car ne concernait pas le compte bloquant ;

Vu la nouvelle décision modificative qui annule et remplace la précédente :

Compte 775 = - 1988.16 €

Compte 7788 = + 1988.16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Vote la décision modificative n°2 du Budget Communal comme présentée ci-dessus.**
- **Retire la décision modificative n° 1 du budget communal prise le 27 juin 2023**

DELIBERATION N°D2023_07_036_TAB EMPLOIS PERMANENTS**DELIBERATION CONCERNANT LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE :****Modification du temps de travail 2 postes adjoint animation**

Le Maire de PONT DE VEYLE,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant la restructuration des services dont 2 postes d'adjoint d'animation sont concernés dans la liste des emplois permanents à temps non complet, l'un de 25H30 réduit à 24H30, le second de 27H augmenté à 28H

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 4 voix d'abstention, 13 voix pour, **DECIDE à compter du 01/09/2023 :**

- la modification du temps de travail ajustée comme suit :
 - 1 poste d'adjoint d'animation à 24H30 pour exercer les fonctions de surveillance à la cantine et garderie scolaire,
 - 1 poste d'adjoint d'animation à 28H pour exercer les fonctions d'encadrement des enfants à la garderie et cantine scolaire,

Le Maire de PONT DE VEYLE,

- **RAPPELLE ci-après la nouvelle liste des emplois permanents à temps complet et à temps non complet modifiée par la présente délibération au 1^{er} SEPTEMBRE 2023 :**

➤ Voir tableau annexé

Le Conseil Municipal invite le Maire à prendre les arrêtés relatifs à ces modifications pour les personnels concernés.

DELIBERATION N°D2023_07_037_CONVENTION CC PANNEAU SIGNAL**DELIBERATION SIGNATURE CONVENTION CC PANNEAU SALLE POLYVALENTE**

Dans le cadre de la pose d'un panneau de signalisation devant la salle polyvalente, la Communauté de Communes souhaite signer une convention avec la Commune de PONT DE VEYLE.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes pour la pose d'un panneau de signalisation devant la salle polyvalente.



Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 67
01280 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 83 14
mairie@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210105065-20230725-2023_07_033-DE
Date de télétransmission : 28/07/2023
Date de réception préfecture : 28/07/2023

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUILLET 2023

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Voitants : 17

L'An deux mille vingt-trois, le Mardi 25 Juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS: MARQUOIS Michel, Maire, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROSSE Valérie, GAUTHERET Nadine, SINTES Christelle, REVOL Sébastien, GREZAUD Sabrina, ALEXANDRINE Aurélie, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES: CORLAY Kiymet, MONCEL Gwendoline, BOUKAMIRA Dorian

Secrétaire de séance: CHANET Joëlle

Date de convocation: 20 Juillet 2023

Date d'affichage: 20 Juillet 2023

Gwendoline MONCEL a donné procuration à Luc MICHEL

DELIBERATION N°D2023_07_033_CANTINE GARDERIE SCOL

COUT CANTINE ET GARDERIE SCOLAIRE

Suite à l'Assemblée Générale produite avec l'Association du Relais, il s'avère qu'aucun membre ne souhaite continuer la prise en charge de la cantine et garderie scolaire.

Afin de maintenir ce service, la Commune propose de mettre en place la continuité dudit service. Toutes les données prises en compte représentent un prix de revient équivalent à 4.20 € par repas. Vu les frais de garderie matin et soir, Compte tenu des recettes de cette garderie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de fixer le coût du repas à 4 €
- **DECIDE** de fixer le prix de la garderie à 1 € la 1/2 heure (toute demi-heure commencée est due)
- **SOUHAITE** continuer de prendre le prestataire de livraison des repas RPC avec lequel un contrat sera signé
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la continuité du service de la cantine et garderie

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le **26 JUL. 2023**

Et publication ou notification du **26 JUL. 2023**

Ont signé au registre tous les membres présents.

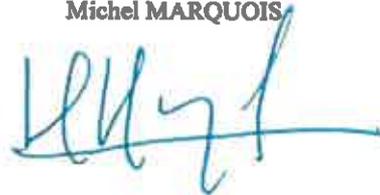
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Michel MARQUOIS







Mairie de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
16 rue de la Poste - BP 67
01280 - PONT-DE-VEYLE
(03 88 31 53 14)
mairie@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUILLET 2023

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

L'An deux mille vingt-trois, le Mardi 25 Juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoints, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROSE Valérie, GAUTHERET Nadine, SINTES Christelle, REVOL Sébastien, GREZAUD Sabrina, ALEXANDRINE Aurélie, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : CORLAY Kiymet, MONCEL Gwendoline, BOUKAMIRA Dorian

Secrétaire de séance : CHANET Joëlle

Date de convocation : 20 Juillet 2023

Date d'affichage : 20 Juillet 2023

Gwendoline MONCEL a donné procuration à Luc MICHEL

DELIBERATION N°D2023_07_034_MAT INFORMATIQUE

DELIBERATION CHOIX DU FOURNISSEUR POUR MATERIEL INFORMATIQUE

Le contrat de location du matériel informatique arrive à échéance avec le fournisseur KOESIO de ST DENIS LES BOURG.

Afin d'utiliser du matériel en bon état, il est nécessaire de renouveler le contrat avec cette même société qui propose un devis à hauteur de 562.41 € HT trimestriel pour la location du matériel informatique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTÉ** Le devis de la Société KOESIO de ST DENIS LES BOURG pour la location de matériel informatique, le coût trimestriel s'élève à 562.41 € HT
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires au renouvellement du dit-contrat

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le ... 25 JUIL 2023

Et publication ou notification du

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Michel MARQUOIS





Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
18 rue de la Poste - BP 67
01230 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 83 14
mairie@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUILLET 2023

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

L'An deux mille vingt-trois, le Mardi 25 Juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROUSSE Valérie, GAUTHERET Nadine, SINTES Christelle, REVOL Sébastien, GREZAUD Sabrina, ALEXANDRINE Aurélie, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : CORLAY Kiymet, MONCEL Gwendoline, BOUKAMIRA Dorian

Secrétaire de séance : CHANET Joëlle

Date de convocation : 20 Juillet 2023

Date d'affichage : 20 Juillet 2023

Gwendoline MONCEL a donné procuration à Luc MICHEL

DELIBERATION N°D2023_07_035_DM 2 BUDGET PRINCIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

VU l'inscription au compte 775 impliquant un blocage informatique sur le logiciel de la trésorerie du SGC de Bourg en Bresse en cas de remplissage de données sur ce compte abondable seulement par leur soin et manuellement pendant l'enregistrement des écritures de cessions ;

VU la décision modificative n°1 prise en juin dernier et à retirer pour erreur matérielle car ne concernait pas le compte bloquant ;

Vu la nouvelle décision modificative qui annule et remplace la précédente :

Compte 775 = - 1988.16 €

Compte 7788 = + 1988.16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Vote la décision modificative n°2 du Budget Communal comme présentée ci-dessus.
- Retire la décision modificative n° 1 du budget communal prise le 27 juin 2023

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 26 JUL. 2023

Et publication ou notification du

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Michel MARQUOIS


Maire de Pont de Veyle


Maire de Pont de Veyle



Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 02
01380 - PONT-DE-VEYLE
03 88 31 83 14
mairie@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20230723-D2023_07_036-DE
Date de télétransmission : 28/07/2023
Date de réception préfecture : 28/07/2023

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUILLET 2023

Nombre de conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 16 Absentions : 4 Pour : 13 Votants : 17
L'An deux mille vingt-trois, le Mardi 25 Juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROSSE Valérie, GAUTHERET Nadine, SINTES Christelle, REVOL Sébastien, GREZAUD Sabrina, ALEXANDRINE Aurélie, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : CORLAY Kiyemet, MONCEL Gwendoline, BOUKAMIRA Dorian

Secrétaire de séance : CHANET Joëlle

Date de convocation : 20 Juillet 2023

Date d'affichage : 20 Juillet 2023

Gwendoline MONCEL a donné procuration à Luc MICHEL

DELIBERATION N°D2023_07_036_ MODIF TAB EMPLOIS PERMANENTS DELIBERATION CONCERNANT LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE :

Modification du temps de travail 2 postes adjoint animation

Le Maire de PONT DE VEYLE,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant la restructuration des services dont 2 postes d'adjoint d'animation sont concernés dans la liste des emplois permanents à temps non complet, l'un de 25H30 réduit à 24H30, le second de 27H augmenté à 28H

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 4 voix d'abstention, 13 voix pour, **DECIDE à compter du 01/09/2023 :**

- la modification du temps de travail ajustée comme suit :
 - 1 poste d'adjoint d'animation à 24H30 pour exercer les fonctions de surveillance à la cantine et garderie scolaire,
 - 1 poste d'adjoint d'animation à 28H pour exercer les fonctions d'encadrement des enfants à la garderie et cantine scolaire,

Le Maire de PONT DE VEYLE,

- **RAPPELLE ci-après la nouvelle liste des emplois permanents à temps complet et à temps non complet modifiée par la présente délibération au 1^{er} SEPTEMBRE 2023 :**

➤ Voir tableau annexé

Le Conseil Municipal invite le Maire à prendre les arrêtés relatifs à ces modifications pour les personnels concernés.

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le **28 JUL. 2023**

Et publication ou notification du **28 JUL. 2023**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Michel MARQUOIS





Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 07
01280 - PONT-DE-VEYLE
03 85 51 60 14
mairie@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUILLET 2023

Nombre de conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 17
L'An deux mille vingt-trois, le Mardi 25 Juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.
PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTEUIL Michel, CHANET Joëlle, BROSSE Valérie, GAUTHERET Nadine, SINTES Christelle, REVOL Sébastien, GREZAUD Sabrina, ALEXANDRINE Aurélie, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES : CORLAY Kiyemet, MONCEL Gwendoline, BOUKAMIRA Dorian
Secrétaire de séance : CHANET Joëlle
Date de convocation : 20 Juillet 2023
Date d'affichage : 20 Juillet 2023

Gwendoline MONCEL a donné procuration à Luc MICHEL

DELIBERATION N°D2023_07_037_CONVENTION CC PANNEAU SIGNAL

DELIBERATION SIGNATURE CONVENTION CC PANNEAU SALLE POLYVALENTE

Dans le cadre de la pose d'un panneau de signalisation devant la salle polyvalente, la Communauté de Communes souhaite signer une convention avec la Commune de PONT DE VEYLE.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes pour la pose d'un panneau de signalisation devant la salle polyvalente.

Certifié exécutoire
Après dépôt en Préfecture le **26 JUL. 2023**
Et publication ou notification du **26 JUL. 2023**

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire
Michel MARQUOIS



Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
19 rue du Préau - BP 02
01280 - PONT-DE-VEYLE
03 88 31 03 14
maire@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUILLET 2023

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

L'An deux mille vingt-trois, le Mardi 25 Juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROSSE Valérie, GAUTHERET Nadine, SINTES Christelle, REVOL Sébastien, GREZAUD Sabrina, ALEXANDRINE Aurélie, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : CORLAY Kiyet, MONCEL Gwendoline, BOUKAMIRA Dorian

Secrétaire de séance : CHANET Joëlle

Date de convocation : 20 Juillet 2023

Date d'affichage : 20 Juillet 2023

Gwendoline MONCEL a donné procuration à Luc MICHEL

DELIBERATION N°D2023_07_038_REVISION LOYERS COMMUNAUX

LOYER DES APPARTEMENTS COMMUNAUX

Les locations à titre précaire établies avec Mesdames PROST Marie-Christine, Mrs VULLIN Jacques, CHEMARIN Jean-Paul, M. SINTES Laurent et Me AYARI Zouheira prennent fin le 31 Juillet 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de renouveler les locations des appartements communaux pour une durée de UN AN, soit du 1^{er} Août 2023 au 31 Juillet 2024 et **FIXE** les loyers mensuels outre les charges, payables à terme échu :

• Mme PROST Marie-Christine	▶ 360 €
• Mr VULLIN Jacques	▶ 360 €
• Mr CHEMARIN Jean-Paul	▶ 220 €
• M. SINTES Laurent	▶ 360 €
• Me AYARI Zouheira	▶ 220 €

- La provision mensuelle de chauffage sera de 1/12^{ème} du montant total des charges de l'année N-1 avec régularisation sur le mois de décembre (sauf Mr CHEMARIN Jean-Paul qui règle son chauffage séparément).

- **AUTORISE** le Maire à signer avec les intéressés les nouvelles conventions de location établies à titre précaire

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 26 JUL. 2023
Et publication ou notification du

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Michel MARQUOIS


MAIRIE DE PONT DE VEYLE


MAIRIE DE PONT DE VEYLE